



## Compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2021

**Etaient présents :** M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Laurent TOURTIER – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Chantal PIGNAULT - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN (arrivée à la question 5) – Mme Christelle PIRANDA – M. Jean-François GOUX – M. Frédéric MAURICE – M. Sébastien ALZINGRE – Mme Marie-Eve LOUX - M. Christopher BOREANIZ

**Avait demandé à excuser son absence :**

M. Francis USARBARRENA qui donne procuration à M. Michel LAURENT  
M. Didier COMTE qui donne procuration à M. Laurent TOURTIER  
Mme Nathalie BELZ qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN  
Mme Christelle VAUCLAIR  
M. Antoine MONNIER qui donne procuration à M. Yves BOITEUX

La séance est ouverte à 19 h 13

---

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire, Alain ROTH, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. TRAVAUX – Construction d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – Avenant n° 1 au marché du lot 2a – Charpente Bois
2. TRAVAUX – Construction du Relais du Petit Doubs (halte véloroute) au 1 rue du Moulin – Avenant n° 1 au marché du lot 1 – VRD / Aménagement
3. CC2VV – Transfert compétences « eau et assainissement » - mise à disposition des emprunts, des biens et des subventions au profit de la communauté de communes
4. FINANCES – DM n° 1 au budget général
5. FINANCES – Attribution d'une subvention à l'association Ecurie Terre comtoise
6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'UNION – Modification du périmètre – retrait d'Ornans et Orchamps-Vennes
7. AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures – autorisation à monsieur le maire de signer les conventions avec les communes concernées pour l'année scolaire 2020-2021
8. BIBLIOTHEQUE – rapport d'activité 2020

## 9. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire demande à pouvoir ajouter une question à l'ordre du jour :

10. URBANISME – vente d'un terrain communal pour un projet de construction d'une résidence pour seniors – fixation du prix

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Madame Martine LOHSE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### 1. Approbation du compte-rendu du 7 mai 2021

Le compte-rendu de la séance du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. TRAVAUX – Construction d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – Avenant n° 1 au marché du lot 2a – charpente bois

Par délibération 2020-46 du 19 juin 2020, le marché de travaux du lot 2a a été attribué à l'entreprise Verdot.

En cours de chantier, des travaux non prévus ont dû être effectués :

- ✓ Plus-value afin de resserrer la maille du support de plante grimpante et améliorer la sécurité
- ✓ Plus-value afin de poser des ferrures inox plutôt qu'acier au contact de la poutre porteuse maîtresse, pour une longévité accrue.

Conformément à l'article 14 du CCAG Travaux, les prix supplémentaires doivent être rendus définitifs par avenant.

Le montant initial du marché est de 135 059,50 €HT.

Le montant de l'avenant est de 3 034,35 €HT, soit 2,25 % du montant initial.

Le montant après avenant est de 138 093,85€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant du marché du lot n° 2a.

### 3. TRAVAUX – Construction du Relais du Petit Doubs (halte véloroute) au 1 rue du Moulin (ex-Maison Climent) – Avenant n° 1 au marché du lot 1 – VRD / Aménagement

Par délibération 2019/165 du 6 décembre 2019, le marché de travaux du lot 1a a été attribué à l'entreprise Climent TP.

En cours de chantier, des travaux non prévus ont dû être effectués et un ordre de service n° 4 en date du 30/09/2020 a permis d'établir un bordereau de prix supplémentaires provisoires.

Les prix concernés sont :

- ✓ Plus-value afin de poser devant les entrées du relais du Petit Doubs des dalles plus qualitatives par rapport à ce qui était prévu au marché initial ;
- ✓ Plus-value afin de poser des bancs bois identiques à ceux utilisés récemment à l'arrière de la mairie ;
- ✓ Moins-values pour poser des corbeilles fournies par la commune (modèle désormais utilisé par nos services) ;
- ✓ Prix en plus et moins-values concernant la réalisation du soutènement de l'escalier avec les pierres de démolition, pour un résultat plus qualitatif ;
- ✓ Plus-value afin de poser un potelet anti-franchissement côté rue du Moulin ;
- ✓ Plus-value afin de poser des éléments de clôture personnalisés.

Conformément à l'article 14 du CCAG Travaux, ces prix doivent être rendus définitifs par avenant.

Le montant forfaitaire initial du marché est de 75 873,26 €HT.

Le montant de l'avenant est de 3 485,57 €HT, soit 4,59 % du montant initial.

Le montant forfaitaire après avenant est de 79 358,83 €HT.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité l'avenant du marché du lot n° 1.
--

#### **4. CC2VV – mise à disposition des emprunts, des biens et des subventions « eau » et assainissement » à la CC2VV**

La loi NOTRé dispose que les communautés de communes devront exercer les compétences « eau et assainissement ».

Par délibération 2019/141 du 27 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de transférer cette compétence à la CC2VV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les emprunts, équipements techniques, les biens mobiliers et leurs subventions affectés à l'exercice des compétences eau et assainissement doivent être mis à disposition à titre gratuit à la CC2VV.

Ce transfert de compétence donnera lieu à la comptabilisation d'écritures d'ordre non budgétaires par le comptable de la Trésorerie de l'Isle-sur-le-Doubs sur l'exercice 2020 dans les budgets eau et assainissement pour acter leur dissolution ainsi que dans le budget de la commune pour retranscrire cette mise à disposition.

Parallèlement, l'intégration de ces emprunts, biens et subvention mis à disposition donneront lieu également à des écritures d'ordre non budgétaires dans les budgets eau et assainissement de la CC2VV créés à cet effet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition les emprunts, les biens et les subventions des budgets eau et assainissement à la communauté de communes des deux vallées vertes et autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce transfert de compétence.
--

#### **5. FINANCES – DM n° 1 au budget général**

##### **Arrivée de Mme Céline POLLIEN CHANVIN**

Une décision modificative n° 1 est nécessaire au budget général et prévoit :

##### **En investissement :**

- La correction d'une erreur matérielle de saisie dans les opérations d'ordre ;
- L'équilibre d'une opération réalisée pour le compte de tiers en 2018 :

A la suite du glissement de terrain survenu en juin 2016 au 75 grande rue, la commune a dû supporter les travaux de remise en état pour permettre aux personnes sinistrées de bénéficier d'une aide de l'Etat appelée « fond Barnier ».

Les travaux se sont élevés à 178 429,39 €. Cette dépense a été compensée par une subvention de l'Etat à hauteur de 74583,20 euros et une participation des personnes sinistrées à hauteur de 77 797,92 €. La commune a dû prendre en charge le solde de cette dépense, soit 26 048,77 €.

Les opérations pour compte de tiers devant être équilibrées, le comptable du trésor demande de régulariser cette opération à hauteur de 26048,77 € :

- En dépenses de fonctionnement à l'article 61521 « entretien de terrain »
- En recettes d'investissement à l'article 4542 « travaux effectués pour le compte de tiers ».

#### En fonctionnement :

- Une dépense de 600,00 euros à l'article 673 « titres annulés sur exercice précédent » pour rembourser un indu de 1086,81 euros sur les prestations pour le LAEP pour l'année 2020 à la suite d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

Cette dépense sera compensée par une recette supplémentaire encaissée à l'article 6419 « remboursement sur rémunérations du personnel ».

DM n° 1 - CM du 11 juin 2021								
FONCTIONNEMENT								
Dépenses				Recettes				
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	libellé	Montant	
011	61521	entretien de terrain	26048.77	013	6419	remboursement sur rémunération du personnel	600.00	
67	673	titres annulés sur exercice antérieur	600.00					
023		virement à la section d'investissement	-26048.77					
Total Décision modificative n° 1			600.00 €				600.00 €	
Total Dépenses fonctionnement après DM n° 1			3 153 373.89 €	Total Recettes fonctionnement après DM n° 1			3 153 373.89 €	
INVESTISSEMENT								
Dépenses				Recettes				
Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	libellé	Montant
21	2151	588	travaux voirie aménagement carrefour Magny Bourlier	-46500.00	21		virement de la section de fonctionnement	-26048.77
21	21534	588	travaux éclairage public	-5481.50	040	2031	frais d'études	-78397.98
23	238	588	avances et acomptes versés sur commande	51981.50	041	2031	frais d'études	78397.98
					45	4542	travaux effectués pour le compte de tiers	26048.77
Total décision modificative n° 1				0.00				0.00
Total Dépenses investissement après DM n° 1				3 532 563.40 €	Total Recettes investissement après DM n° 1			3 532 563.40 €

Après intégration de la décision modificative n° 1,  
 Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à **3 153 373.89 €**  
 €  
 Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à **3 532 563.40 €**.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au budget général telle que proposée ci-dessus.

## 6. FINANCES – attribution d'une subvention à l'association « Ecurie Terre comtoise »

L'association « Ecurie Terre comtoise » vient de faire parvenir le dossier administratif en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2021.

Il est proposé d'allouer la même somme qu'en 2020, soit 100.00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une somme de 100,00 euros à l'association « Ecurie Terre Comtoise ».

Les crédits seront pris à l'article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

## **7. SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'UNION – Modification du périmètre – retrait d'Ornans et Orchamps-Vennes**

Créé en 1957, le syndicat intercommunal de l'union a pour objet la construction de logements par l'intermédiaire de la société d'économie mixte IDEHA.

Il comprend 31 communes dont L'Isle-sur-le-Doubs qui est actionnaire à hauteur de 0.51%.

Le conseil municipal a validé dans sa séance du 11 décembre 2020 le retrait de la commune d'Ornans.

Or, la procédure engagée pour formaliser ce retrait n'a pu aboutir à ce jour car les conditions requises en termes de majorité qualifiée n'ont pas été remplies.

Le comité du Syndicat Intercommunal de l'Union a de nouveau délibéré le 14 avril 2021 en faveur de la modification de son périmètre en approuvant le retrait des communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES et ce, sans condition financière ni patrimoniale de part et d'autre.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à délibérer sur la modification du périmètre du Syndicat Intercommunal de l'Union résultant du retrait des communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le retrait des communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES du Syndicat Intercommunal de l'Union ;
- approuve la modification du périmètre et des compétences du syndicat en résultant ;

autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette modification de périmètre

## **8. AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures – autorisation à monsieur le maire de signer les conventions avec les communes concernées pour l'année scolaire 2020-2021**

L'article L.212-8 du Code de l'Éducation prévoit que *"lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence."*

Depuis 2014, des conventions fixant les conditions d'accueil et financière des enfants de l'extérieur dans les écoles l'isloises ont pu être signées avec certaines communes de résidence.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les écoles maternelles et élémentaires ont accueilli 64 enfants de l'extérieur, pour une participation des communes de résidence à hauteur de 34132 ,00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les conventions pour l'année scolaire 2020-2021.

## **9. BIBLIOTHEQUE – rapport d’activité 2020**

Madame Martine LOHSE, adjointe en charge de la médiathèque, présente le rapport d’activité pour l’année 2020.

L’année 2020 a été particulière. En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque a été fermée du 18 mars au 9 mai 2020 et a fonctionné en drive du 11 mai au 30 juin 2020, de nouveau ouverte en juillet et en drive en novembre.

La bibliothèque a accueilli 546 lecteurs, chiffre en baisse par rapport à 2019. La baisse des inscriptions est générale. Elle concerne aussi bien les adultes que les enfants.

88 nouveaux lecteurs se sont inscrits cette année.

L’arrêt de l’accueil des classes entre mars et juillet et novembre a eu un gros impact sur les prêts de livres enfants qui sont réalisés en majorité à ce moment-là.

Les enfants n’ont pas été adeptes du drive.

8167 prêts enfants et 7103 prêts adultes ont été réalisés pour une recette annuelle de 1629.70 euros.

Les romans sont les livres les plus empruntés chez les adultes qui sont demandeurs des nouveautés, les albums et les bandes dessinées restent favoris auprès des enfants.

Cette question n’appelle aucune délibération.

## **10.URBANISME – vente d’un terrain communal pour un projet de construction d’une résidence pour seniors – fixation du prix**

La commune a été sollicitée par une personne, porteuse d’un projet de construction d’une résidence pour seniors, qui est intéressée par une parcelle de terrain communal située rue du Voulot, cadastré AD 1141. La surface nécessaire pour la réalisation de ce projet est d’environ 2850 m<sup>2</sup>.

Une estimation du prix de ce terrain a été demandée au pôle d’évaluation domaniale de la direction générale des finances publiques qui propose 30,00 euros le m<sup>2</sup>.

Si ce projet se concrétise, la commune devra réaliser une nouvelle voirie.

<p>Le conseil municipal, par 20 voix POUR et deux abstentions, :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-confirme une mise à disposition gratuite du terrain sous la forme d’un bail emphytéotique ;</li><li>- si l’option d’achat du terrain est maintenue, fixe le prix à 20 euros le m<sup>2</sup>.</li></ul>
---

<p>L’acte de vente devra inclure une clause de rachat du terrain par la commune au même prix de vente, si le projet ne venait pas à se réaliser ou s’il venait à évoluer différemment.</p>
--

<p>Les frais d’actes et de géomètre seront à la charge de l’acquéreur</p>
---

## **11.AFFAIRES DIVERSES**

Commission animation : lundi 14 juin 2021

Prochaines animations :

Braderie : 4 juillet sur la place Briand organisé par l'association des commerçants non sédentaires Nord Franche-Comté.

Sous réserve des directives du 30 juin prochain, les festivités du 14 juillet devraient pouvoir avoir lieu avec la fête foraine, éventuellement un marché estival et le tir du feu d'artifice.

Une brocante sera organisée par le comité des fêtes le 14 juillet 2021.

La séance est levée à 20 h 56